

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

DÉPARTEMENT DE L'YONNE



Arrêté n°63/2024
Portant fermeture temporaire de la piscine
intercommunale Luc Berton

ARRETE DU PRESIDENT

Le Président de la Communauté de Communes de l'Agglomération Migennaise,

VU les articles L.2144-3, L.2211-1, L.2212-1 et suivantes du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la nécessité de fermer la piscine intercommunale pendant la tenue du Migennes Collector 2024 afin de sécuriser les entrées

ARRÊTE

Article 1^{er}- La piscine Intercommunale Luc Berton, située 24 avenue de l'Europe, 89400 Migennes, sera fermée à compter du vendredi 23 février à 19h30 jusqu'au dimanche inclus. Elle rouvrira le lundi 26 février 2024 aux heures habituelles.

Article 2 - Ampliation de cet arrêté est transmise à tous les utilisateurs habituels de ces installations.

Fait à Migennes, le 29 Janvier 2024

Le Président,

François BOUCHER